



Terre cuite peinte
 13,2 x 4,3 cm.
 Japon - fin période Edo (XIXe siècle)
 Legs Hippolyte Fauverge de French
 inv. : 961.3.159

Cette figurine a appartenu à Hippolyte Fauverge de French, elle a intégré les collections toulonnaises en 1961. A l'étude de sa donation et en particulier de ses objets bouddhiques, on identifie le collectionneur comme un esthète et surtout un fin connaisseur de l'histoire et des religions de l'Extrême-Orient. L'analyse suivante en est une preuve supplémentaire.

Arhat, les saints ascètes

Le bouddhisme repose sur trois « joyaux » : le Bouddha, la loi (*dharma*) et la communauté (*sangha*). Au sein de la communauté, le disciple « prend refuge ». La vénération de la communauté est l'une des règles permettant à la loi bouddhique de se transmettre et de perdurer. La tradition consacrée à la communauté définit « trois ordres » de disciples :

- 1- Les disciples communs, *théra*.
- 2- Les moines et nonnes de la communauté conventionnelle, *bhikshu et bhikshuni*,
- 3- Les moines et les nonnes de la communauté ayant atteint l'état d'*arhat*.

Le terme *arhat* se traduit par l'expression « celui qui mérite d'être honoré ». Il se différencie des autres disciples par son détachement total, par sa vertu, sa sagesse et ses connaissances transcendantes de ses renaissances successives. Ainsi l'*arhat* possède les qualités intellectuelles qui lui permettent d'atteindre l'éveil. Les *arhat* les plus vénérés par les bouddhistes sont les disciples personnels (*shravaka*) de *Bouddha*. Parmi eux, existe un sous-ensemble constitué des « grands disciples » qui ont vécu avec *Bouddha*. Ils sont des saints ascètes qui à la mort du *Bouddha* ont reçu l'ordre de rester dans ce monde en tant que témoins et enseignants de la loi.

En Chine, leur représentations apparaissent au VIe siècle, ils prennent position à côté de *Bouddha*, celui-ci est au centre, deux *arhat* et deux *bodhisattva* l'accompagnent. La tradition évolue vers le VIIe siècle après la rédaction de « La relation sur la Durée de la Loi » dictée par le grand *arhat Nandimitra*. Ce texte énonce comment le *Bouddha*, avant d'entrer dans le nirvana, a chargé Seize *arhat* de protéger, de perpétuer et de diffuser son enseignement. Les sources, les traditions et les civilisations révèlent que le nombre des disciples varient selon les groupes de 16 à 18 ou voire jusqu'à 500. Les objets de culte, peintures, dessins et sculptures vont alors se multiplier ainsi que les textes et autres récits hagiographiques.

Panthaka, l'arhat au bol et au dragon.

La figurine en terre cuite peinte est du XIXe siècle. Un moule unique a été utilisé pour sa fabrication, elle a été peinte de trois couleurs : en noir, brun et rouge. L'objet représente un moine bouddhiste, son crâne rasé et sa robe le désignent en tant que tel. Il est assis sur un rocher son corps est émacié, sa robe rouge est en loque. Son visage est marqué par des sourcils broussailleux et par une bouche grande ouverte donnant l'impression que le personnage crie ou rie à gorge déployée. Il tient et nous présente

son *patra*, le bol qui lui sert à mendier sa nourriture, mais ici du *patra* sort un dragon. Le bol et le dragon sont les symboles qui identifient le personnage en tant que *Panthaka*, du groupe iconique des Seize *arhat*. Sur les peintures, il est très souvent associé à son frère *Chudapanthaka*, membre de ce même groupe.

Cet objet est peut être un élément d'un ensemble plus important, comprenant Bouddha et le groupe des seize *arhat* puis incorporés à un décor comme cela est le cas pour le *Monju Juuroku-rakan mandara*, le Mandala de *Manjushri* au seize *arhat* du Musée Guimet.

L'*arhat Panthaka* (en sanskrit), est également appelé *Patka*, *Mahapanthaka*, *Mahaculla* ou encore *Handaka Sonja* au Japon. Les *arhat*, lorsqu'ils sont individualisés dans des séries de seize ou dix-huit figures, portent tous des noms indiens (sanskrit). L'hagiographie présente *Panthaka* comme un enseignant apprécié et un érudit accompli. Elle nous explique que durant son cheminement intellectuel *Panthaka* rencontre un moine. Ebloui et convaincu par le message bouddhique, il demande l'ordination, afin d'étudier et de méditer la loi. Il atteint très rapidement le statut d'*arhat*. Son rôle est donc d'aider ceux qui souhaitent étudier, pratiquer et méditer les enseignements du Bouddha.

Notre statuette est typiquement japonaise. Dans ce pays, sur les peintures, les statuettes ou la sculpture de *netsuke*, il est généralement représenté avec ces deux attributs. Pour comparaison, en Chine il est présenté avec sa main gauche faisant le *mudra* (position de la main) d'enseignement et sa droite portant un livre. Le culte des *arhat* (*rakan* en japonais) est important au Japon, il est lié à partir du XIII^e siècle au développement des écoles du bouddhisme zen. Les images d'*arhat*, importées de Chine, étaient conservées pieusement dans les monastères japonais et servaient aux dévotions. En 1690, l'encyclopédie illustrée du bouddhisme *Butsuzo zui*, éditée pour la première fois au Japon une liste et des illustrations des seize *arhat*. Cet ouvrage devient dès lors une référence. *Panthaka* y est représenté avec bol et dragon.

Les peintres de la période Edo (1615-1868), période de création de l'objet, le représente également. En 1820, année du Dragon, Hiroshige dessine *Panthaka* sur une carte de vœux (*surimono*) aujourd'hui conservée par le Metropolitan Museum de New-York.

Frédéric Pédron - responsable du Musée des Arts Asiatiques

Contacts -

➤ [TOUT L'ANNUAIRE \[2\]](#)

Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/961.3.159_panthaka.jpg

[2] <https://toulon.fr/annuaires>